



A.S.S.N.

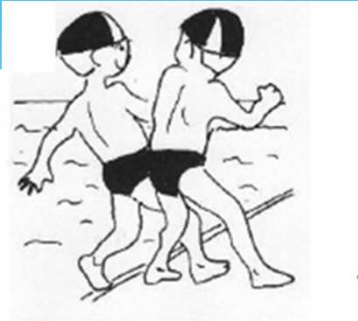
Connaissances et attitudes

Connaître les règles de base liées à la sécurité
dans un établissement de bains
ou un espace surveillé.

D'après le BO n°30 du 23 juillet 2015 - Attestation Scolaire Savoir-Nager

Sécurité.

Voici les règles qui sont à respecter à la piscine que tu fréquentes.



1)



2)



3)



4)



5)

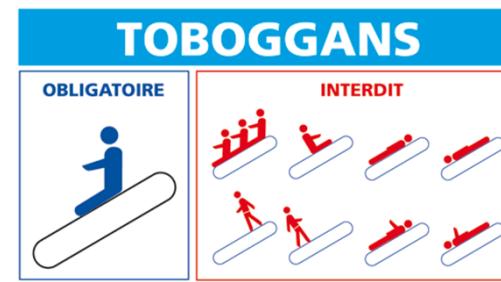
- 1) Je ne bouscule pas mon camarade pour le faire tomber dans l'eau.
- 2) Je ne fais pas couler mon camarade pour m'amuser.
- 3) Je ne cours pas dans les accès aux bassins (vestiaires, douches, couloirs...).
- 4) Je ne cours pas sur les plages.
- 5) Je ne saute pas sur un camarade déjà dans l'eau.

Sécurité (2)



A l'entrée de la piscine, tu trouves un règlement qui te rappelle les obligations (panneaux bleus) et les interdictions (panneaux rouges).
Des informations sur la sécurité y apparaissent (sur l'hygiène aussi).

Sécurité. (3)



Dans la piscine, des panneaux indiquent des règles de sécurité à respecter.

Sécurité. (4)

Mais les consignes de sécurité, ce n'est pas seulement à la piscine.



Sécurité. (5)



Le gilet de sauvetage.

La sécurité, c'est aussi s'équiper quand on pratique un sport avec embarcation. Ici quel équipement obligatoire garantit la sécurité des personnes embarquées ?



Sécurité. (6)



Cet affichage aux abords de la plage sert à repérer les zones autorisées pour des activités (panneaux bleus) et les zones interdites (panneaux rouges).
Où peut-on se baigner ?
Quelles autres activités peuvent être pratiquées ? Et où ?